

CONDITIONS DE VENTE VEHICULES

- La vente a lieu sans garantie et aux risques et périls de l'acheteur.
- Le paiement est expressément au comptant par virement, _carte bancaire_, ou en espèces jusqu'à 1000 euros (sauf export).
- Les frais en sus des enchères s'élèvent à 14.40% TTC.
- Frais 150 € TTC pour les véhicules issus de réformes
- Certains véhicules sont vendus avec TVA de 20% incluse dans le prix d'adjudication, cette TVA est récupérable pour l'acheteur assujetti.
- Les renseignements donnés pour chaque véhicule sont fournis à **titre indicatif** et ne peuvent engager la responsabilité du commissaire-priseur.
- **Aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication.**
- Si le contrôle technique a été effectué, ce contrôle est affiché sur le véhicule. L'acheteur doit assurer son véhicule.
- **Aucune demande d'ordre d'achat (téléphonique ou écrit) ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée d'une copie de pièce d'identité, d'une copie de relevé d'identité bancaire et de coordonnées de carte bancaire.**
- **Frais de contrôle technique à la charge de l'acheteur :**
 - **VL et VUL** : 76.20 euros TTC pour les VL, 79.20 euros TTC pour les VUL (es. ou GO), 81.20 euros TTC pour les 4X4 et camping-cars, 91.20 euros TTC pour les VL et VUL fonctionnant au GPL.
 - **PL** : 89.14 euros TTC pour les porteurs et tracteurs, 77.14 euros TTC pour les remorques et 101.14 euros TTC pour les transports en commun